



EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 OCTOBRE 2017

Etaient présents : Anne-Sophie SICARD, Brice de la BEDOYERE, Annick UDA, Anne BERGER, Julien BOC-QUILLON, Monique BOUCHU, Frédéric DOURLIN, Jérôme MIROUX.

Etaient excusés : Emmanuelle COURTINES, Gérard KUSIAK, Simone BRETON, Jean Eric AUDITEAU.

Etaient absents : Christian BAKER, Maïté BOYER, Thierry FLAVIGNY.

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal a pris acte des différents rapports d'activité de la CCPV pour l'année 2016 concernant plus précisément les services de la CCPV, le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

Le conseil municipal a pris acte également du rapport de SUEZ pour 2016 concernant l'environnement sur le service communal d'assainissement des eaux usées.

Depuis janvier 2017, l'usage de produits phytosanitaires est interdit dans l'espace public. La CCPV va donc réaliser une étude mutualisée d'un plan de gestion différenciée avec les communes volontaires.

Le conseil autorise le maire à signer la convention et à s'engager dans la mise en place de la charte d'entretien des espaces publics.

Bien que Baron ne soit pas directement concerné, le conseil municipal approuve la fixation des ressources compensées et des charges transférées dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Dans le cadre de la **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des risques d'Inondation (GEMAPI), le conseil municipal approuve les statuts modifiés de la CCPV qui prévoient que la compétence de GEMAPI soit exercée de la façon suivante : l'aménagement d'un bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, la défense contre les inondations et la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines.

Pour ce qui concerne les employés de la commune, le conseil décide de demander le bénéfice de la prestation de conseil en prévention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de l'Oise et autorise le maire à signer la convention correspondante.

Compte tenu de l'arrêt du statut des emplois aidés, le conseil décide de créer un emploi d'agent permanent à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires pour des fonctions d'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et de la voirie.

Le conseil décide d'approuver le plan de zonage d'assainissement des eaux usées et de l'annexer au dossier du PLU.

Le projet de remplacement de la chaudière de la mairie est adopté par le conseil lequel sollicite une subvention de l'Etat et du Conseil départemental.

Suite à l'arrêté de péril imminent de la maison de la rue de Russons, il appartient au maire de faire exécuter les travaux nécessaires, lesquels seront financés sur le budget communal puis recouverts comme contributions directes.

Diverses informations sont ensuite données :

Les travaux d'aménagement du cimetière sont terminés avec l'installation de columbariums et la remise en état de 21 concessions.

La collecte sélective mécanisée entrera en vigueur au printemps 2018.

Suite à des dysfonctionnements concernant la distribution du courrier, un rendez-vous avec un responsable du service postal de Senlis est en cours de programmation.

Le RPI a remplacé le photocopieur de l'école de Baron ainsi que le réfrigérateur de la cantine de Versigny.

L'enregistrement des PACS (Pactes Civils de Solidarité) sera transféré en mairie à partir du 1^{er} novembre 2017.

Le système de vidéo protection de la place de la République a été remplacé.

Fin de séance à 22h30.
